

Notre opinion doit être entendue

Les consultations sur les politiques, lois et réglementations de planification territoriale sont actuellement nombreuses et tous ces textes auront un impact sur les propriétaires et producteurs forestiers. Il faut donc s'en soucier et notre organisation est très active à cet égard, tant aux échelons régional que provincial. À titre d'exemples, je vous mentionne :



- ❖ La refonte de la Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme du ministère des Affaires municipales et des régions qui influencera le pouvoir des MRC à régir l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier;
- ❖ Le développement de la politique des forêts publiques de proximité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui aura un impact sur le marché des bois avec l'apparition de nouveaux joueurs : les municipalités;
- ❖ L'étude de la future politique agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui pourrait influencer la révision de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permettant l'action de commercialisation collective des bois de la forêt privée;
- ❖ L'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire par les Conseils régionaux des élus qui augmente le nombre d'acteurs ayant un mot à dire sur la gestion des forêts;
- ❖ L'intégration d'un plan de développement de la zone agricole dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comtés qui favorisera ou non la production forestière;
- ❖ La consultation par Solidarité rurale pour renouveler la politique nationale de la ruralité qui pourrait miser sur la forêt privée;
- ❖ Le développement des plans directeurs des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec qui pourraient contraindre les activités sylvicoles sur ces territoires.

Ouf! Toutes ces planifications touchent directement les propriétaires et producteurs forestiers en soutenant ou freinant les activités d'aménagement forestier.

La Stratégie d'aménagement durable des forêts

La Stratégie d'aménagement durable des forêts développée par le MRNF fait partie des documents en consultation pouvant paraître obscurs pour plusieurs propriétaires forestiers mais dont nous devons nous soucier, car elle dictera des orientations à moyen et long terme en forêt privée. Cela signifie que les sommes et les modalités d'investissement sur le territoire privé seront orientées par ce document.

Depuis maintenant un an, la FPBQ intervient auprès de ce ministère pour s'assurer que cette stratégie gouvernementale présentera un projet de société emballant pour les propriétaires et producteurs forestiers, plutôt qu'un simple énoncé bureaucratique ne nous parlant pas. Ce travail est difficile, car plusieurs voix se font entendre, mais dans ce dossier nous croyons à la grande pertinence de notre propos puisqu'il est précis et réaliste dans le contexte budgétaire québécois.

La FPBQ a proposé des objectifs visant à générer de la richesse économique, tout en protégeant notre patrimoine environnemental et les investissements sylvicoles réalisés dans le passé sur le territoire de la forêt privée. Afin de réaliser ces objectifs, la FPBQ a proposé des actions qui s'appuient sur ce qui existe déjà en forêt privée. Le maintien des programmes d'aménagement à frais partagés entre l'État et le propriétaire forestier, l'appui au réseau de conseillers offrant une aide regroupée ou individuelle aux propriétaires forestiers, l'amélioration du programme de remboursement de taxes foncières, la

protection des forêts contre le changement de vocation des terres, le développement de nouvelles formules de servitudes pour protéger certains milieux menacés, la mise en œuvre de mesures pour protéger les investissements sylvicoles réalisés sur le territoire privé.

Les propriétaires forestiers du Québec pourront constater eux-mêmes le traitement réservé à ces propositions lorsque la Stratégie d'aménagement durable des forêts sera rendue publique en 2012.

D'ici là, nous continuerons de travailler pour que le MRNF propose un projet auquel les producteurs forestiers contribueront fièrement en protégeant et mettant en valeur leurs boisés.